
Jour de séance 4

le vendredi 22 novembre 2024

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que la question supplémentaire de M. Austin n'avait aucun lien avec la question initiale. M^{me} M. Johnson intervient au sujet du rappel au Règlement. La présidente de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. M. LeBlanc invoque le Règlement ; il soutient que M. Hogan utilise un appareil électronique aux fins de lecture. La présidente rappelle aux parlementaires de ne pas utiliser d'appareil électronique lorsqu'ils ont la parole.

M. Ames donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 28 novembre 2024, appuyé par M. Cullins, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang des provinces à l'est du Manitoba pour ce qui est de l'indice de gravité des crimes ;

attendu que les collectivités du Nouveau-Brunswick connaissent des difficultés considérables en raison des vols, des crimes violents et des préoccupations croissantes en matière de sécurité publique ;

attendu que les corps de police locaux sont submergés d'appels et d'enquêtes concernant des infractions liées aux drogues ;

attendu que la hausse des taux globaux de criminalité est directement liée à l'utilisation très répandue de drogues illicites ;

attendu que la majorité des détenus déclarés coupables ont déjà éprouvé une dépendance à des drogues illicites ;

attendu que nos jeunes sont de plus en plus vulnérables à l'exploitation par des trafiquants de drogue qui mènent leurs activités dans nos collectivités ;

attendu que le programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages a été très efficace aux fins de la détection et du démantèlement de 250 repaires de vente de drogue au cours des deux dernières années, ce qui a contribué à rendre les collectivités plus sécuritaires et à réduire la disponibilité des drogues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à :

1. renforcer la sensibilisation du public au programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages et à son incidence sur la réduction des activités criminelles liées aux drogues ;
2. investir dans le recrutement d'agents et dans des ressources additionnelles pour élargir la portée du programme et appuyer davantage le démantèlement d'opérations de drogues illégales ;
3. s'engager à déployer des efforts soutenus pour réduire l'offre de drogues illicites et s'attaquer aux causes profondes des activités criminelles liées aux drogues dans nos collectivités.

M. Hogan donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 28 novembre 2024, appuyé par M^{me} S. Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que novembre est le Mois de sensibilisation au cancer du poumon ;

attendu que plus de 2 000 personnes du Nouveau-Brunswick sont mortes du cancer du poumon en 2023 et que celui-ci est la principale cause de décès par cancer au Canada ;

attendu que le dépistage précoce du cancer du poumon augmente les chances de survie ;

attendu que la deuxième cause de cancer du poumon est le radon ;

attendu que, au Canada atlantique, un logement sur trois présente des niveaux de concentrations de radon supérieures aux limites fixées par Santé Canada ;

attendu que, pour de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick, la détection du radon et les mesures de réduction des concentrations dans leur domicile représentent des coûts prohibitifs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir des tests gratuits de détection du radon dans les logements et des services gratuits de réduction des concentrations de radon.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 3, 2 et 4 soit appelée et que leur étude se poursuive jusqu'à midi,

après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à la deuxième lecture des projets de loi est écoulée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M^{me} Wilcott, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2024

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h.